



Le **SE-Unsa** a été reçu ce **mercredi 28 novembre en audience au rectorat** par Stéphane Aymard, Secrétaire Général et Annick Debrdeaux, responsable de la DPE.

À l'ordre du jour, nous avons mis un nombre important de points à évoquer, le temps a manqué pour tous les évoquer, nous avons cependant pu développer les sujets suivants :

#### **Le recrutement de psychologues sur les postes de PsyEN vacants**

Nous avons rappelé combien il a été difficile de mettre en place une procédure pour recruter des contractuels sur les postes de PsyEN EDA restés vacants à l'issue du mouvement. Procédure qui a enfin pu voir le jour au niveau du rectorat, suite à nos nombreuses interventions.

Nous avons notamment souligné le caractère tardif des recrutements, ce qui n'a pas permis la continuité dans le suivi des dossiers. Nous avons demandé expressément que les recrutements puissent être faits suffisamment tôt pour que les collègues puissent prendre leur fonction dès la rentrée scolaire.

M. Aymard nous informe que ces recrutements sont possibles et qu'ils relèvent de la compétence des DASEN d'en faire la demande.

#### **Le manque de postes de PsyEN sur l'académie et la taille des secteurs dévolus aux PsyEN**

Nous avons rappelé qu'en Europe, les secteurs dévolus aux PsyEN étaient d'environ 800 élèves et que nous étions loin du compte (entre 1500 et 2500 élèves) dans notre académie, qu'il y avait donc urgence à créer des postes de PsyEN, tant dans le premier que dans le second degré. M. le Secrétaire Général nous demande si nous sommes dans la moyenne au niveau national.

Nous l'informons qu'à défaut d'être dans la moyenne, nous pouvons, dans l'académie de Montpellier être un modèle en la matière. Notre demande reste lettre morte, mais nous continuerons à alerter le rectorat et le ministère sur le manque de PsyEN et sur la nécessité de recrutements massifs.

### **La possibilité de compléter les PsyEN à temps partiel.**

Nous avons questionné le rectorat sur le fait que les PsyEN n'étaient pas automatiquement complétés lorsqu'ils exerçaient à temps partiel. Tout au long de l'année dernière, le SE Unsa a œuvré pour cela, notamment dans le Gard où un poste de PsyEN remplaçant a été créé. Pour les autres situations, M. Aymard nous réaffirme le fait que les temps partiels pouvaient être complétés, notamment par le recrutement de contractuels et que désormais la procédure de recrutement était établie tant pour les EDO que pour les EDA.

Nous continuerons à interpeller l'administration pour que des postes de remplaçants psychologues (titulaires) voient le jour dans tous les départements de l'académie.

### **Le mouvement intra académique et la possibilité d'émettre des vœux sur des écoles et non des circonscriptions dans le premier degré.**

Lors du précédent mouvement, les PsyEN EDA n'ont pu émettre des vœux que sur les circonscriptions (avec pour conséquence une impossibilité de changer de poste au sein d'une circonscription dans laquelle un PsyEN est affecté, mais aussi l'obligation de faire le choix d'une circonscription sans choisir une école de rattachement. Sur une même circonscription, les secteurs pouvant être très divers : REP ou non, plutôt rural/urbain, zone géographique large ou non.....)

M. le Secrétaire Général a bien compris la difficulté que cela a pu engendrer. Si cette année, le logiciel ne permettait toujours pas d'émettre des vœux précis, il n'est pas opposé à ce que cela puisse se faire de manière manuelle, comme nous avons pu lui suggérer, pour le mouvement intra académique 2019. La demande sera portée par le rectorat au ministère lors d'une réunion mouvement. Il semblerait que le changement de paramétrage dans le logiciel soit possible

### **La cohérence dans les affectations des PsyEN (psychologues travaillant sur plusieurs circonscriptions, sur une circonscription différente de leur école d'affectation...).**

Nous avons informé le rectorat qu'actuellement, dans le premier degré, les secteurs d'intervention de certains collègues ne correspondent pas à la réalité du terrain ou ne permettent pas la mise en place effective d'un travail d'équipe. Il est, pour nous, nécessaire de clarifier ces situations qui, à terme, risquent de venir pénaliser les collègues.

M. Aymard a entendu notre requête et a pris note des situations particulières que nous lui avons soumises. Nous continuerons à rester attentifs à la résolution de ces situations, notamment dans le cadre du Comité Technique Académique.

## La formation continue des PsyEN (information et inscription au PAF), en particulier la formation au WISC V.

L'an passé, les PsyEN EDA n'ont pas pu s'inscrire aux stages de formation continue proposés aux PsyEN EDO par la DAFPEN. Si suite à notre intervention cela est désormais possible, cette année de grosses difficultés ont perduré.

Nous avons informé M. Aymard que l'information concernant l'inscription au PAF n'avait pas été transmise à tous les personnels et qu'il ne peut être question qu'une telle situation ne se reproduise dans les années futures.

Nous avons à nouveau souligné, tout comme nous l'avions déjà fait auprès de la DAFPEN, l'absolue nécessité de former tous les PsyEN à l'utilisation du WISC V. Ce ne sont pas les 40 places proposées cette année pour l'ensemble des PsyEN (EDO ET EDA dans toute l'académie) qui va permettre de former tous les personnels. À ce rythme-là, il va falloir attendre 8 ans pour que tout le monde soit formé, (mais dans 8 ans on risque fort d'en être au WISC VI !!).

M. Aymard a semblé prendre conscience du ridicule de cette situation et nous l'avons invité à proposer une formation à tous les PsyEN en même temps. M. Aymard a pris note de notre demande et des organismes de formation dont nous lui avons parlé.

Les autres demandes en terme de formation seront formulés par le SE Unsa dans le cadre du Comité Technique Académique.

## La gestion de la carrière

Nous demandons une harmonisation des calendriers CAPA/CAPD. C'est en effet, le seul moyen, pour nous, de suivre efficacement les dossiers des collègues détachés bénéficiant de la double carrière. Nous avons déjà fait cette demande, le rectorat semble en avoir pris note et une tentative d'harmonisation est en cours pour cette année.

Le SE Unsa a également formulé la demande que les élus PsyEN soient présents en CAPD, et non pas seulement en CAPA, pour étudier les situations des PE détachés dans le corps des PsyEN.

## Le matériel nécessaire à l'exercice de la mission de PsyEN (tests, locaux, budget...)

La principale question que nous avons évoquée sur ce sujet a été le manque de WISC V, tant dans le premier que dans le second degré.

Pour le premier degré, le Secrétaire Général s'engage à nouveau (engagement pris et non tenu en septembre 2017) à écrire aux communes pour appuyer et légitimer les demandes faites de manière individuelle par les PsyEN EDA directement auprès des collectivités.

Pour le second degré, M. Aymard est prêt à mettre en place une action similaire à l'opération « sac à dos » mise en place pour pourvoir les infirmières scolaires. Cette

opération ne pourra cependant pas voir le jour avant janvier 2019. Nous avons, par ailleurs, insisté sur le fait qu'il ne peut être question que des collègues reçoivent des injonctions de la part de l'administration pour utiliser du matériel obsolète ou pour se faire prêter du matériel par d'autres collègues.

### **Le déplacement des PsyEN (ordre de missions, enveloppe de moyens, délais, montant...)**

La question du faible budget octroyé aux PsyEN pour se déplacer et exercer leur mission a été évoquée.

Nous avons fortement insisté sur le fait que de manière générale les PsyEN n'étaient pas remboursés de leur frais de déplacement dans leur intégralité, ceci va être d'autant plus vrai avec l'inflation du prix des carburants et la diminution des enveloppes budgétaires, que nous pouvons constater au quotidien.

Nous avons également évoqué la situation des collègues qui exercent au sein d'une même commune avec des déplacements. Nous avons souligné le fait que ces déplacements étaient souvent impossibles à pied au vu des distances et du poids du matériel à transporter.

M. Aymard a entendu notre demande et la question d'un changement de ligne budgétaire (des DSDEN vers le rectorat), notamment pour les PsyEN EDA, a été évoquée.

### **Les procédures de transmission des informations en direction des PsyEN et la mise à la disposition de documents appropriés aux PsyEN.**

Aujourd'hui encore, les documents adressés aux PsyEN EDA ne sont pas adaptés et les DSDEN et IEN ne sont pas bien informés des nouvelles procédures. Nous avons redemandé au rectorat de vérifier que les procédures soient connues par tous et adaptées.

Des modifications des documents transmis par l'administration sont absolument nécessaires. La non modification des documents transmis finissant par créer des dysfonctionnements qui n'ont pas lieu d'être et qui viennent pénaliser tant les PsyEN que les personnels administratifs du rectorat ou des DSDEN. M. Aymard a semblé sensible à cet argument. On attend donc leur mise en œuvre.

### **La création d'un poste de Conseiller Technique auprès du rectorat et des DSDEN pour faciliter les échanges et informations entre l'administration et les personnels.**

Le rectorat semble avoir bien compris la nécessité d'un tel interlocuteur pour les PsyEN, notamment dans le cadre de la fusion probable des académies de Toulouse et de Montpellier.

Nous avons pu comprendre que cette mission pourrait être créée dès la rentrée 2019 dans l'académie de Montpellier. Ce poste ne serait pas étiqueté conseiller technique,

mais la mission de lien entre le terrain et l'administration serait présente. Nous avons insisté sur la nécessité que ce soit un PsyEN qui occupe cette fonction. En effet, seul un psychologue peut être en mesure de connaître les tenants et aboutissants de notre fonction. Nous n'avons pas pu obtenir d'informations sur les conditions de désignation de cet interlocuteur. Le moment venu, nous serons vigilants à ce que ce recrutement se fasse de manière transparente.

### Des informations concernant la situation des CIO dans l'académie.

Nous avons demandé des informations concernant la situation des CIO au niveau de l'académie. Le rectorat nous répond qu'il est dans l'attente de décisions ministérielles pour se positionner sur ce sujet. Il nous affirme que plusieurs hypothèses sont en réflexion en fonction des directives nationales qui seront données. M. le Secrétaire Général a refusé de nous faire part des différentes alternatives qui étaient en questionnement.

Concernant les déménagements prévus des CIO sur l'académie (Nîmes centre, Pézenas, Perpignan...). Nous avons pu comprendre qu'au vu du contexte, et d'une manière générale, le rectorat « jouait la montre » pour que les CIO restent dans leurs locaux actuels tant qu'aucune décision au plan national n'était prise. Le rectorat est en train de s'occuper de la situation du CIO de Montpellier Est qui rencontre des difficultés d'accueil du public

Pour le CIO de Pézenas, le rectorat nous informe cependant qu'il est en lien avec des communes voisines, si besoin.

### Le calcul de l'indemnité REP/REP+

Nous avons demandé une clarification sur le montant de cette indemnité. Nous avons notamment demandé à ce que ne soit pas demandé, pour le premier degré, d'emploi du temps pour établir le montant de cette prime. Un pourcentage transmis par les IEN doit pouvoir suffire. La réalité du terrain pour les EDA ne permet, en effet, pas de proposer un emploi du temps pour les interventions réalisées en et hors REP.

M. Aymard a pris note de cette spécificité.

Nous avons souligné la nécessité que l'exercice en REP soit reconnu officiellement par l'administration pour tous les PsyEN. C'est pour nous le seul moyen que tous les PsyEN ayant exercé en REP pendant 8 années puissent postuler, sans difficulté, au titre du vivier 1 pour accès à la classe exceptionnelle. Le rectorat a pris note de notre demande visant à garantir l'égalité de traitement entre tous les personnels.

Delphine Mangin  
Responsable PsyEN SE-Unsa  
Commissaire paritaire PsyEN pour le SE-Unsa